



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 17-juin-2019

Version 5

1. IDENTIFICATION

Identificateur de produit

Nom du produit PC ANAEROBIC GASKET MAKER 50 ML

Autres moyens d'identification

Code du produit 51850

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Enduit d'étanchéité

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ITW Permatex
6875 Parkland Blvd.
Solon, Ohio 44139 USA
Telephone: 1-87-Permatex
(866) 732-9502

Également distribué par:

ITW Permatex Canada
101-2360 Bristol Circle
Oakville, ON Canada L6H 6M5
Telephone: (800) 924-6994

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24

Chem-Tel: 800-255-3924
International Emergency:
00+1+ 813-248-0585
Contract Number: MIS0003453

Adresse de courriel mail@permatex.com

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Statut réglementaire de l'OSHA

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

| | |
|---|--------------|
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Catégorie 2 |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Catégorie 2A |
| Sensibilisation de la peau | Catégorie 1 |
| Cancérogénicité | Catégorie 2 |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) | Catégorie 2 |

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Mot indicateur

Attention

Provoque une irritation cutanée
Provoque une sévère irritation des yeux
Peut provoquer une allergie cutanée

Susceptible de provoquer le cancer

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée



Aspect Rouge

État physique Gel

Odeur Légère

Conseils de prudence - Prévention

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Utiliser l'équipement de protection individuelle requis

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche

Garder sous clef

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

Non applicable

Toxicité aiguë inconnue

61.122 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

| Nom chimique | No. CAS | % en poids |
|-----------------------------------|----------|------------|
| méthacrylate de 2-hydroxyéthyle | 868-77-9 | 1 - 5 |
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle | 80-15-9 | 1 - 5 |
| acide acrylique | 79-10-7 | 0.1 - 1 |
| cumène | 98-82-8 | 0.1 - 1 |

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins

| | |
|--|---|
| Conseils généraux | Consulter un médecin en cas de malaise. |
| Contact avec les yeux | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| Inhalation | EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si les symptômes persistent, appeler un médecin. |
| Ingestion | EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un médecin. |
| Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins | Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires pour assurer leur sécurité. |

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes Peut causer une réaction cutanée allergique.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), Produit chimique, Mousse

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun

Dangers particuliers associés au produit chimique

Aucun en particulier.

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

| | |
|---|--|
| Méthodes de confinement | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. |
| Méthodes de nettoyage | S'assurer une ventilation adéquate. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. |
| Prévention des dangers secondaires | Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement. |

7. MANUTENTION ET STOCKAGE**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

| | |
|--|---|
| Conseils sur la manutention sécuritaire | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Laver à fond après manutention. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. |
|--|---|

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

| | |
|---------------------------------|---|
| Conditions d'entreposage | Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. |
| Matières incompatibles | Agents oxydants forts, Amines |

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**Paramètres de contrôle****Directives relatives à l'exposition**

| Nom chimique | ACGIH TLV | OSHA PEL | NIOSH IDLH |
|----------------------------|------------------|--|--|
| acide acrylique 79-10-7 | TWA: 2 ppm S* | (vacated) TWA: 10 ppm (vacated) TWA: 30 mg/m ³ (vacated) S* | TWA: 2 ppm TWA: 6 mg/m ³ |
| cumène 98-82-8 | TWA: 50 ppm | TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m ³ (vacated) TWA: 50 ppm (vacated) TWA: 245 mg/m ³ (vacated) S* S* | IDLH: 900 ppm TWA: 50 ppm TWA: 245 mg/m ³ |

NIOSH IDLH Dangereux immédiatement pour la santé ou la vie

| | |
|----------------------------|--|
| Autres informations | Limites annulées révoquées par la décision de la cour d'appel dans AFL-CIO v. OSHA, 965 F.2d 962 (11e Cir., 1992). |
|----------------------------|--|

Contrôles techniques appropriés

| | |
|-----------------------------|---|
| Mesures d'ingénierie | Douches Douches oculaires Systèmes de ventilation |
|-----------------------------|---|

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

| | |
|--|--|
| Protection des yeux/du visage | Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques). |
| Protection de la peau et du corps | Porter des gants de protection en caoutchouc naturel, en caoutchouc nitrile, en Néoprène™ ou en PVC. |
| Protection respiratoire | Utiliser un respirateur à épuration d'air approuvé par le NIOSH avec une cartouche ou un bidon filtrant contre les vapeurs organiques, selon le cas. |
| Considérations générales sur | Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Il est |

l'hygiène recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|--------------------------------|
| État physique | Gel |
| Aspect | Rouge |
| Odeur | Légère |
| Seuil olfactif | Aucun renseignement disponible |

| <u>Propriété</u> | <u>Valeurs</u> | <u>Remarques • Méthode</u> |
|--|--------------------------------|----------------------------|
| pH | Aucun renseignement disponible | |
| Point de fusion / point de congélation | Aucun renseignement disponible | |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | > 150 °C / > >302 °F | |
| Point d'éclair | > 95 °C / > 203 °F | Méthode Tag en vase fermé |
| Taux d'évaporation | Aucun renseignement disponible | |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Aucun renseignement disponible | |
| Limites d'inflammabilité dans l'air | | |
| Limite supérieure d'inflammabilité: | Aucun renseignement disponible | |
| Limite inférieure d'inflammabilité | Aucun renseignement disponible | |
| Pression de vapeur | <5 mm Hg @ 25°C | |
| Densité de vapeur | Aucun renseignement disponible | Air = 1 |
| Densité relative | 1.08-1.18 | |
| Solubilité dans l'eau | Aucun renseignement disponible | |
| Solubilité(s) | Aucun renseignement disponible | |
| Coefficient de partage | Aucun renseignement disponible | |
| Température d'auto-inflammation | Aucun renseignement disponible | |
| Température de décomposition | Aucun renseignement disponible | |
| Viscosité cinématique | Aucun renseignement disponible | |
| Viscosité dynamique | Aucun renseignement disponible | |
| Propriétés explosives | Aucun renseignement disponible | |
| Propriétés comburantes | Aucun renseignement disponible | |
| <u>Autres informations</u> | | |
| Point de ramollissement | Aucun renseignement disponible | |
| Masse moléculaire | Aucun renseignement disponible | |
| Teneur en COV (%) | <3% | |
| Densité | Aucun renseignement disponible | |
| Masse volumique apparente | Aucun renseignement disponible | |
| TDAA (température de décomposition auto-accélérée) | Aucun renseignement disponible | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun renseignement disponible

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales

Possibilité de réactions dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

Conditions à éviter

Chaleur excessive.

Matières incompatibles

Agents oxydants forts, Amines

Persistance et dégradation

Aucun renseignement disponible.

Bioaccumulation

Aucun renseignement disponible.

Mobilité

Aucun renseignement disponible.

| Nom chimique | Coefficient de partage |
|---|------------------------|
| méthacrylate de 2-hydroxyéthyle 868-77-9 | 0.47 |
| acide acrylique 79-10-7 | 0.38 - 0.46 |
| cumène 98-82-8 | 3.7 |

Autres effets nocifs

Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Élimination des déchets L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Emballage contaminé Ne pas réutiliser le contenant.

États-Unis - numéro de déchet EPA Non applicable

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

| Nom chimique | Statut de déchets dangereux de la Californie |
|--|--|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle 80-15-9 | Toxic Ignitable |
| cumène 98-82-8 | Toxic Ignitable |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT

Nom d'expédition Non réglementé

IATA

Nom d'expédition Non réglementé

IMDG

Nom d'expédition Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA Est conforme à (aux)
LIS/LES Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS Non déterminé
ENCS Est conforme à (aux)
IECSC Est conforme à (aux)

| | |
|-------|----------------------|
| KECL | Est conforme à (aux) |
| PICCS | Est conforme à (aux) |
| AICS | Non déterminé |

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis**SARA 313**

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372

| Nom chimique | SARA 313 - Valeurs de seuil % |
|---|-------------------------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle - 80-15-9 | 1.0 |

SARA 311/312 Catégories de dangers

| | |
|----------------------------------|-----|
| Danger aigu pour la santé | Oui |
| Danger chronique pour la santé | Non |
| Risque d'incendie | Non |
| Risque de décompression soudaine | Non |
| Danger de réaction | Non |

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

| Nom chimique | Quantités à déclarer de substances dangereuses | CERCLA/SARA - Quantité à déclarer | Quantité à déclarer (RQ) |
|--|--|-----------------------------------|--|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle 80-15-9 | 10 lb | - | RQ 10 lb final RQ RQ 4.54 kg final RQ |
| acide acrylique 79-10-7 | 5000 lb | - | RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ |
| cumène 98-82-8 | 5000 lb | - | RQ 5000 lb final RQ RQ 2270 kg final RQ |

États-Unis - Réglementations des États**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances chimiques suivantes répertoriées par la Proposition 65 de l'État de Californie

| Nom chimique | Proposition 65 de la Californie |
|------------------|---------------------------------|
| cumène - 98-82-8 | Carcinogen |

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

| Nom chimique | New Jersey | Massachusetts | Pennsylvanie |
|--|------------|---------------|--------------|
| hydroperoxyde a,a-diméthylbenzyle 80-15-9 | X | X | X |
| acide acrylique 79-10-7 | X | X | X |
| cumène | X | X | X |

| | | | |
|-------------------------------|---|---|---|
| 98-82-8 | | | |
| 1,4-naphtoquinone 130-15-4 | X | X | X |

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

Classe de dangers du SIMDUT

D2B - Matières toxiques

| |
|--|
| 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION |
|--|

| | | | | |
|-------------|----------------------------|------------------|---------------------|------------------------------|
| NFPA | Risques pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Instabilité 0 | - |
| HMIS | Risques pour la santé 2 | Inflammabilité 1 | Dangers physiques 0 | Protection individuelle B |

NFPA (National Fire Protection Association, États-Unis)

HMIS (système d'information sur les matières dangereuses)

Date de révision 17-juin-2019

Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique